

## DÉPENDANCE

# Une loi avant fin 2019

Répondant au malaise des professionnels du secteur des personnes âgées, la ministre Agnès Buzyn a enfin dévoilé sa feuille de route sur le grand âge le 30 mai dernier. Au menu ? Des mesures immédiates essentiellement en direction des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad) et l'annonce d'un débat national avant le vote d'une loi, promise par Emmanuel Macron pour fin 2019, permettant de « construire un nouveau risque ».

### La médicalisation accélérée

La ministre a ainsi confirmé que les Ehpad fragilisés par les effets de la réforme de la tarification verront leurs ressources sécurisées jusqu'en 2019<sup>[1]</sup>. Et tous bénéficieront plus rapidement de crédits permettant de recruter des soignants. Initialement prévue jusqu'en 2023, la montée en charge de l'enveloppe consacrée à la médicalisation sera ainsi achevée fin 2021, accélérant le versement de 143 millions d'euros. À noter aussi, un plan de soutien à la

rénovation des structures « d'au moins 100 millions d'euros par an à partir de 2019 ». Par ailleurs, l'année prochaine, 1 000 places financées par l'assurance maladie seront réservées aux personnes âgées sortant d'hospitalisation avant leur retour à domicile. Des moyens seront également dégagés pour renforcer les équipes mobiles de gériatrie et les dispositifs de télé-médecine. Jugées positives pour donner de l'air aux établissements, ces solutions répondent toutefois « à une vision très sanitaire », déplore Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles à la fédération nationale Fnaqpa : « Or, si l'on veut que les Ehpad redeviennent attractifs, il faut aussi renforcer l'accompagnement social ».

Le débat à venir sur la prise en charge à l'horizon 2025 de la perte d'autonomie apportera-t-il des réponses en ce sens ? C'est ce qu'espèrent les fédérations prêtes à participer à la concertation. Il s'agira en particulier de définir les meilleures réponses en matière d'accompagnement, de déterminer le



J.-P. Riso, président de la Fnadepa.

socle des soins et services que la collectivité doit assurer, de proposer des scénarios de financement et de dessiner les évolutions de la gouvernance qui en découlent. Au cœur du sujet : la question des moyens. « Il faut 6 à 10 milliards pour répondre aux enjeux à venir », prévient déjà Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa, pour qui ces mesures « ne peuvent être que le début d'une réforme d'ampleur permettant notamment de valoriser les métiers, de former les soignants et de renforcer les moyens à domicile ».

N. C.

[1] 49 millions d'euros (dont 29 millions en 2018) sont prévus. Lire dans ce numéro p 8.